

## REUNION DU 19 NOVEMBRE – SECURITE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE

Présents :

Christophe Strassel, directeur de cabinet MENESR

Frédéric Guin, secrétaire général MENESR, Haut Fonctionnaire Sécurité Défense

Simone Bonnafous, DGESIP

Fabien Musitelli, directeur de cabinet, DGESIP

Victor Pescheux, conseiller immobilier universitaire

Isabelle Gravière-Troadec, conseillère politique de site et PIA

Jean-Loup Salzmann, président CPU

Khaled Bouabdallah, vice-président CPU

Denis Ehram, délégué général CPU

Francis COTTET, directeur de l'ENSMA, Cdefi

Anne-Lucie Wack, présidente CGE

Francis Jouanjean, délégué général CGE

L'objectif de la réunion est de voir avec le haut fonctionnaire sécurité défense du ministère les mesures à mettre en œuvre d'urgence, en interne MENESR ou en interministériel, afin d'élever le niveau de sécurité sur les campus pour les usagers et personnels.

La réunion organisée à la CPU le matin, rassemblant les présidents, DGS, fonctionnaire sécurité des universités et écoles membres de la CPU a permis de faire passer au directeur de cabinet de nombreuses interrogations et remarques concrètes.

Les conférences rejoignent les préoccupations de la CPU en matière de :

- sécurité des personnes
- sécurité des biens
- sécurité informatique.

Frédéric Guin rappelle la publication d'une circulaire sur Vigipirate en date du 14 novembre.

Les mesures qui y sont précisées visent en particulier au renforcement des contrôles opérés à l'entrée des établissements. Elles doivent être adaptées à la situation particulière de chaque établissement en lien avec la préfecture et vues en regard des mesures diffusées plus tôt cette année (contrôles au moins aléatoires si ce n'est systématique ; à définir avec les services du préfet).

Demandes des représentants des établissements :

- conduite d'audits de sécurité dans les établissements :

== le ministère contacte les préfectures pour que soient proposés des audits de sécurité aux établissements.

La première urgence pour chaque établissement est de bâtir avec sa préfecture un plan de sécurité avec la préfecture (avant un audit de sécurité approfondi, qui pourra comprendre une simulation de travail en mode dégradé, crash test, etc.).

- Demande de financement pour accompagner les mesures de sécurité  
== à l'étude
  
- Demande d'accélération et de simplification, dans le cadre de l'état d'urgence, des règles de constructions et mise en sécurité. Demande d'autorisation de contrôles a posteriori :  
== à l'étude ; le Haut Fonctionnaire rapportera ces demandes en interministériel, lors des réunions de crise quotidiennes
  
- Demande similaire d'assouplissement des procédures d'installation de dispositifs de vidéosurveillance :  
== réponse similaire
  
- Renforcement de la sécurité informatique des établissements et de leurs systèmes d'information :  
== à l'étude ; le ministère pourrait faire des tests sur les sites pour repérer les failles ; cela pourrait également être demandé à certaines écoles, en interne des Comue.
  
- Demande de constitution de systèmes simples de communication vers les étudiants, par SMS :  
== à l'étude ; des systèmes similaires d'autres ministères pourraient être utilisés.
  
- Difficultés de contrôle effectif des sacs, et d'identification des personnes habilitées à contrôler :  
== étude juridique ; cela doit être défini avec les préfectures dans le cadre du plan de sécurité. Les contrôles peuvent être différenciés selon les sites. La constitution d'attroupements devant les établissements n'est pas souhaitable.
  
- Association des forces de police à la sécurité des abords des bâtiments :  
== à définir avec les préfectures.
  
- Utilité des logements pour nécessité absolue de service, qui ont permis de fermer les sites universitaires immédiatement.  
== la présence de personnel est un facteur de sécurisation. Ce point sera souligné et rapporté en interministériel.
  
- Constitution de cellules psychologiques :  
== réflexion en cours. Les composantes de psycho pourraient être mises à contribution.
  
- Consignes pour les missions à l'étranger et voyages pédagogiques prévus :  
== les activités scientifiques des établissements ne doivent pas être interrompues.
  
- Protection du patrimoine scientifique et technique : le Haut fonctionnaire souligne que ce sujet devra être revu. Les conférences expriment unanimement que cette question n'est pas prioritaire et risquerait d'être mal perçue.

Le directeur de cabinet invite les établissements à adresser au cabinet, via les conférences, les questions posées, et à les assortir de fiches diagnostics ([denis.ehrsam@cpu.fr](mailto:denis.ehrsam@cpu.fr)). Une réunion similaire aura lieu tous les 15 jours.